

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 AVRIL 2018

Le 10 avril 2018, à 18h00, s'est réuni le conseil municipal dans la salle de la mairie, suivant la convocation adressée le 6 avril 2017.

Etaient Présents : Mmes DURAND - NEVISSAS – BARTH- CHAMPION
MM GARDANT – CERVINO – VINCENT

Excusée : Mme BRIEND ayant donné procuration à Mme CHAMPION

Absent : M.GARGIULO

Secrétaire de séance : Mme Louise CHAMPION

Vote du Compte Administratif et affectation du résultat 2017 de la commune

Madame la Maire donne lecture des résultats du compte administratif 2017 de la commune comme suit :

SECTION	BUDGET VOTE	BUDGET REALISE
INVESTISSEMENT		
Dépenses	145 049,00€	72 480,52 €
Recettes	145 049,00 €	82 545,55 €
	Excédent de l'exercice	10 065,03 €
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	355 064,00 €	271 016,52 €
Recettes	355 064,00 €	253 982,18 €
	Déficit de l'exercice	17 034,34 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2017 de la commune à l'unanimité.

Vote de l'affectation du résultat 2017 de la commune

A- RESULTAT DE L'EXERCICE :	EXCEDENT DEFICIT	17 034,34 €
B- RESULTAT REPORTE DE N-1 :	EXCEDENT DEFICIT	111 671,44 €
- ESULTAT A AFFECTER (A + B)		94 637,10 €
D- SOLDE D'EXECUTION de la section D'INVESTISSEMENT	EXCEDENT DEFICIT	25 649,19 €
E- SOLDE DES RESTES à REALISER de la section D'INVESTISSEMENT	EXCEDENT de financement BESOIN de financement	8 861,00 €
F- BESOIN DE FINANCEMENT (D - E)		16 788,19 €
AFFECTATION DE C = G + H		
1- en réserve au compte 1068 en investissement (G)		
2- report en fonctionnement au compte 002 (H)		77 848,91 €

Le conseil municipal approuve l'affectation du résultat 2017 de la commune à l'unanimité.

Vote du compte de gestion 2017 de la commune

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2017 de la commune établi par le percepteur de Villeneuve de Berg à l'unanimité.

Vote des 3 taxes directes locales

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de ne pas augmenter le taux des 3 taxes pour 2018 :

- Taxe d'habitation 14,54%
- Taxe foncière bâti 22,19%
- Taxe foncière non bâti 169,00%

Soit une recette totale pour la commune de 164 982 €.

Vote des subventions 2018

La Maire informe le Conseil Municipal qu'il a lieu d'attribuer le montant à verser aux associations pour l'année 2018.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer :

- 100 € au Club « Les Frigoules »
- 100 € à l'ACCA
- 50 € à l'Association des anciens combattants
- 100 € à l'ADMR
- 80 € à l'Aéro Club d'Aubenas Vals
- 100 € à l'Amicale des sapeurs-pompiers
- 80 € au FSE Collège Laboissière de Villeneuve de Berg
- 100 € à l'Association « Les Amis du Vieux Lanas »
- 750 € au Comité d'Animation
- 100 € au Bulles et des Grains

Une subvention au CAL cette année pour participer à la construction d'un abri derrière la salle Papillon.

Vote du budget primitif 2018

Madame la Maire propose le budget 2018 de la commune comme suit

SECTION	BUDGET PROPOSE	BUDGET VOTE
INVESTISSEMENT		
Dépenses	111 937,19 €	111 937,19 €
Recettes	111 937,19 €	111 937,19 €
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	336 141,63 €	336 141,63 €
Recettes	336 141,63 €	336 141,63 €

Le conseil municipal approuve le budget 2018 de la commune à l'unanimité. Une petite partie de l'excédent du budget de fonctionnement a pu être basculé en investissement.

Délibération pour signature de la convention de gestion entre le centre de gestion de la FPT 07 et la commune

La Maire explique au Conseil Municipal que la commune a adhéré à l'assurance des risques statutaires proposé par le CDG07 et ce avec effet au 1^{er} janvier 2018. Au cours de l'année 2017, la commune a confié au CDG07 la consultation pour le nouveau contrat d'assurance « risques statutaires » couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2021.

Au terme de celle-ci nous avons décidé d'accepter les nouvelles conditions tarifaires qui nous ont été proposées par CNP Assurance avec intermédiaire SOFAXIS.

Conformément à l'article 25 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, l'assurance des risques statutaires relève d'une mission facultative pour le CDG.

Lors du précédent contrat, pour permettre au CDG07 de nous venir en soutien lors de difficultés rencontrées dans la gestion des dossiers de nos agents, une convention de gestion nous avait été proposée et ce gracieusement : CNP Assurance reversant au CDG07 des frais de gestion qui étaient fixés à 1% du montant des cotisations annuelles des collectivités qui adhéraient au contrat qu'il s'agisse de l'assurance des agents CNRACL et/ou des agents IRCANTEC.

Différentes analyses juridiques ont considéré que ce reversement au CDG par un intermédiaire ne pouvait s'effectuer ; toutefois, le financement de cette mission, en raison de son caractère facultatif, ne peut intervenir sur la cotisation obligatoire versée par l'ensemble des collectivités affiliés au CDG.

Ainsi, et afin d'agir dans un cadre juridique respecté, une nouvelle convention de gestion qui inclut (article 3), au regard de ce qui vient d'être exposé ci-dessus, les conditions financières applicables en contrepartie du travail effectué par le CDG07 pour la mise en place et le suivi dudit contrat sur cette nouvelle période de 4 ans ; par conséquent, les frais de gestion (sans pouvoir être inférieurs à 10 €) qui seront facturés directement par le CDG07 aux collectivités signataires de la présente convention de gestion correspondront comme précédemment à 1% du montant des cotisations annuelles versées pour l'année N par la collectivité à CNP Assurance, avec un réajustement sur l'année N+1.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE La Maire à signer la convention de gestion qui nous est proposé

Délibération pour contrat de location du bâtiment de l'ancienne l'école de Lanas pour les activités Yoga et celles effectuées par l'association des bulles et des grains.

La Maire rappelle que la salle dédiée aux activités (yoga, zumba, théâtre...) organisées par l'association des « bulles et des grains » et par Mr BRIVOUAL pour le yoga sont des activités payantes par les usagers. A ce titre et afin de couvrir les frais de fonctionnement de ce bâtiment (eau, électricité, chauffage) il est nécessaire d'établir un contrat de location à l'année.

Pour le yoga : 100€ pour 2h30/semaine

Pour les activités des Bulles et des Grains : 250 € pour 6h30/semaine.

Location de septembre à septembre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité

D'AUTORISE la Maire à signer tout document relatif à cette location.

Délibération pour la participation aux frais de fonctionnement du SIGRP

Madame la Maire explique au conseil municipal qu'il convient de préciser la participation que nous versons au SIGRP (Syndicat Intercommunal de Gestion du Regroupement Pédagogique de Vogué, Lanas, St Maurice d'Ardèche).

Le montant total pour l'année 2018 nécessaire à l'équilibre du budget est de 210.000 Euros. La participation de la commune de Lanas est de 30% soit 63 000€.

Le paiement s'effectuera en 4 versements :

1^{er} Acompte : 18.000€
2^{ème} Acompte : 18.000€
3^{ème} Acompte : 18.000€
Solde : 9.000€

Le conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la participation versée au SIGRP.

AUTORISE la Maire à payer cette participation en quatre versements.

Délibération pour revalorisation 2018 des redevances d'occupation du domaine public des réseaux télécom orange

Madame la Maire informe le conseil municipal qu'après renseignement pris auprès d'Orange pour connaître le patrimoine du domaine routier pour la commune de Lanas dans le cadre de la RODP, Orange nous informe que nous pouvons effectuer les titres pour les années 2014 à 2017.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de demander les redevances des années 2014 à 2017,

CHARGE la maire d'établir les titres correspondants suivants :

- Année 2017 : 331,45€
- Année 2016 : 337,86€
- Année 2015 : 361,27€
- Année 2014 : 341,14€

Points d'informations sur la Communauté de Communes des Gorges :

1- Informations sur l'adhésion au comité technique commun

2- Points d'apports volontaires : choix des sites d'implantation, achat de foncier, demande de subvention DETR

1-La commune souhaite adhérer au comité technique commun avec la CDC des Gorges de l'Ardèche, la délibération sera prise au prochain conseil municipal.

2-Il est prévu 4 points d'apport volontaires sur la commune de Lanas

- La commune va acheter le terrain de Mr et Mme RANCHIN Joseph afin de faire un point d'apport volontaire avec 1 container carton, 1 container verre, 2 containers de trie, 3 containers ordures ménagères, 1 container vêtements et 1 container pour les piles.

- Sur le parking de la Mairie : 2 containers ordures ménagères, 2 containers de tri, 1 container carton, 1 container verre, 1 container pour les piles et 1 container vêtements.
- Sur les Gras : 1 container ordures ménagères, 1 container verre et 1 container papier
- Route de Vogüé : 1 container ordures ménagères et 1 container papier.

Un dossier de subvention DETR pour ce projet va être demandé.

DIVERS

- Une rencontre avec la nouvelle sous-préfète a eu lieu le mardi 3 avril en mairie de Lanas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

DURAND Marie-Christine

NEVISSAS Marlène

GARDANT Jean-Jacques

BARTH Marie-Jeanne

VINCENT Pascal

CERVINO Vincent

CHAMPION Louise

BRIEND Gaëlle

GARGIULO Sébastien